

moyennant une indemnité de mille pistoles pour défrayer l'équipage et les soldats. Procès-verbal est dressé, « à contentement et satisfaction de part et d'autre ».

* * *

Au commencement du mois de mars, Gautier, accompagné de son lieutenant Jaquet, de son enseigne, de la femme de ce dernier, et d'un valet, arrive à Genève. Cependant le Sénat de Venise, peut-être mieux informé, entrait dans une vive irritation. Le 17 mars, une sentence condamne par contumace le capitaine suisse à être pendu, avec promesse de récompense pour ceux qui le livreront.

Apprenant la présence du personnage en notre cité, le résident que la Sérénissime République entretient à Zurich, le sieur Jérôme Giavanina, mande à notre Conseil qu'on arrête le coupable avec ses hommes et ses effets. Il n'y a pas à hésiter : Gautier est emprisonné avec ses gens, excepté Jaquet qui se sauve.

Quelques semaines passent, et la République reçoit une lettre du doge de Venise, François Molino, écrite sur un grand parchemin, avec le sceau vénitien ; le doge désire que les prisonniers lui soient livrés et conduits sous bonne escorte jusqu'à Bergame tout au moins. Après avoir examiné le pour et le contre, notre Conseil se détermine à refuser l'extradition, en offrant de rendre lui-même bonne justice si plainte est déposée. L'opinion genevoise s'oppose à livrer le prisonnier pour plusieurs motifs. Tout d'abord parce que Genève, Etat souverain, ne veut pas créer de précédent qui pourrait être gros de conséquences dans ses rapports quotidiens avec la France et la Savoie. Secondement on craint que Gautier ne subisse les supplices les plus affreux à Venise, ou que violence ne soit

faite à sa religion. Après des négociations multiples, c'est Venise qui cède, consentant finalement à ce que Gautier passe devant les juges de Genève. Les parents du prévenu agissent en sa faveur ; son avocat, Jean-Antoine Du Pan, ne ménage aucun effort, mais tout sera vain.

Le procès s'ouvre à la mi-juillet. Gautier, son enseigne et son valet passent plusieurs fois devant la chambre criminelle. Gautier subit la question le 20 ; le 23 il signe le procès-verbal de son interrogatoire reconnaissant les faits. Il opposera cependant les dénégations les plus formelles aux accusations de Venise, selon lesquelles il aurait détourné une somme de 30.000 ducats parmi les biens du capitaine anglais apportés dans ses bagages. Le lendemain, il est condamné à être pendu en Plainpalais « pour avoir déserté malicieusement le service de la Sérénissime République, avoir par complot assassiné le capitaine du navire, le pilote et plusieurs particuliers, et avoir volé les munitions et fournitures pour la Candie, les effets des passagers et le navire même ». Varnier Pécaux, son enseigne, âgé de 31 ans, et Abraham Hainaut, valet de Gautier, originaire de Château-d'Ex, âgé de 27 ans, sont condamnés à des peines légères.

L'exécution du condamné eut lieu de bon matin.

Isaac Gautier avait demandé à recevoir la visite de quelques pasteurs et de pouvoir pendant un instant encore, penser à sa femme et à ses enfants. Bien que quelques-uns des juges eussent désiré que le supplice eût lieu au Molard, devant le peuple, le Conseil avait arrêté que l'exécution se ferait en Plainpalais, le pont d'Arve étant levé et un renfort de soldats à la porte de Neuve empêchant la foule curieuse de spectacles d'accourir.

Ainsi finit cette équipée, à la satisfaction de la Sérénissime République.

Correspondance

RÉFLEXIONS ET SOUVENIRS D'UN POLICIER

Nous avons reçu de M. Dartigues la communication suivante qui fait part de quelques souvenirs et réflexions que la profession de policier lui a inspirées. Elles présentent un grand intérêt. (Réd.).

A Marseille, voici quelques années. On vient de me donner un pistolet automatique et 6 balles, calibre 7,65.

Car je suis, à compter de ce jour, inspecteur de la sûreté. Le concours a eu lieu voici deux mois : dictée, rédaction sous forme de rapport, questions de droit pénal, problèmes, géographie. J'ai été admis en bon rang. Et me voici lâché, muni de mon arme, et de ma carte de police, à la poursuite des délinquants, représentant de l'ordre en civil, membre de la Section Judiciaire et plus particulièrement d'une brigade de cette section. Je fais la connaissance de mes chefs et de mes collègues. J'apprends et j'apprendrai plus tard que nous sommes deux ou trois cents inspecteurs réunis dans ce vieil immeuble vétuste sous l'autorité d'inspecteurs gradés et commissaires dirigés par un commissaire-chef. J'ai surtout affaire avec l'inspecteur-chef et son adjoint qui assument la responsabilité de notre groupe de huit à dix personnes.

Pendant des mois j'obéirai à une routine qui fera vite disparaître le pittoresque de notre fonction. La discipline des heures fixes (malgré qu'elle ne soit pas rigide) fait devenir fonctionnaire-policier le jeune homme qui avait imaginé une existence pleine de mystère et de fantaisie. Je suis de la *secrète*, comme disent les bonnes gens. Pendant des mois je ferai partie des spécialistes de l'interpellation sur la voie et dans les établissements publics. Ce qui ne permet guère d'attraper qu'un banal gibier d'étrangers en infraction avec nos règlements ; les malandrins fournissant à cet examen superficiel des pièces irréprochables.

Pendant des mois, plus tard, je m'occuperai des délits commis dans le quartier auquel je serai affecté. Il s'agira surtout de fournir des rapports d'enquêtes sur les méfaits signalés et les plaintes transmises par le commissariat du quartier. Petits larcins, vols de vélos, de volailles ou de vêtements ; toute une gamme allant du chapardage au cambriolage, de l'entolage à l'agression, que vient corser de temps en temps une retentissante affaire de meurtre.

Cela se traduit par une distribution quotidienne de papiers dont chacun représente une énigme à résoudre, un coupable à trouver. Il faudrait pour chaque affaire plusieurs jours de recherches patientes et d'ingéniosité persévérante. Or, il en vient à chaque inspecteur plusieurs par jours. On se résigne à liquider ces affaires courantes pour lesquelles une brève note indiquera l'absence de résultats. Malgré quoi, les brigades accomplissent grâce à leur connaissance du terrain et de sa faune. L'arrestation de dangereux personnages.

Policier à Marseille, dans cette ville immense où la pègre joue un rôle de premier plan, j'ai fait partie de la petite armée qui s'emploie à imposer aux malfaiteurs le respect de la loi et du prochain. L'expérience que j'ai vécue présente de multiples aspects. J'en dirai volontiers quelques-uns. Peut-être pourrai-je permettre à travers ces impressions particulières d'apercevoir certains points d'une vaste et troublante question.

Les raisons pour lesquelles le « milieu » reste si florissant à Marseille sont nombreuses, complexes et assez délicates à exposer. Pour quiconque se promène aux alentours du Vieux-Port et dans divers quartiers de la cité, la rencontre d'un grand nombre de personnages dont on ne peut même pas dire qu'ils sont équivoques tellement leur élégance insolente — toujours révélatrice malgré la disparition des feutres verts — les désigne à l'attention, dénote un mal profond et explique une sinistre réputation. Ce sont les « caïds », plus ou moins prestigieux, les chefs de file dont s'inspire une certaine jeunesse qui essaie de remplacer la notion de misère — et aussi de travail — par celle de profit. Ce sont les serviteurs inavouables de quelques-uns et les corrupteurs d'une bonne partie de la population.

Mauvais garçons plus ou moins endurcis, touchant à tous les milieux (en dehors du milieu lui-même) par leurs origines, leurs accointances, ils sont ici comme poissons dans l'eau et cette eau est si trouble que les policiers les pêchent difficilement.

Il est vrai que — compte tenu des différences entre la civilisation américaine et la civilisation française — Marseille est une façon de Chicago. Il est bien évident que contre cet état de choses notre police n'est pas suffisamment armée. Le très modeste signataire de ces lignes a eu trop souvent l'impression de s'agiter en pure perte. Un effort d'ordre matériel et moral s'impose. En premier lieu il me paraît nécessaire de donner une instruction policière à tous ceux que l'on charge d'une assez lourde mission. On voit que cela implique une sélection de recrutement et des rétributions capables de récompenser le travail qu'on attend d'un véritable policier. Rien de durablement efficace ne sera fait sans cela. Il ne manque pas de jeunes hommes pour relever le flambeau que la lassitude, l'insuffisance de la condition qui leur était faite ont laissé échapper à d'autres. On traite en fonctionnaires ces combattants qu'il faudrait exercer, prémunir, dont il faudrait tremper le caractère et développer les facultés tout en leur donnant les moyens de subsister dignement.